



Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada

Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada

APPLICATION DE L'ARTICLE 41 DE LA *LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES*

Plan d'action pluriannuel (2005-2008)

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

350, rue Albert, C.P. 1610
Ottawa (Ontario) K1P 6G4
<http://www.crsh.ca>

Août 2005

Table des matières

1. Renseignements généraux.....	1
2. Résumé des principaux résultats escomptés	2
2.1 Sensibilisation	2
2.2 Consultation	2
2.3 Communications.....	2
2.4 Coordination et liaison.....	2
2.5 Financement et réalisation des programmes	2
2.6 Responsabilisation	3
3. Plan d'action détaillé.....	4
3.1 Renseignements généraux	4
Mandat et gouvernance	4
Financement de la recherche par l'intermédiaire de concours nationaux ouverts au public, transparents et évalués par les pairs.....	4
Le CRSH et la recherche sur le bilinguisme et les questions liées aux minorités de langue officielle	4
3.2 Sensibilisation	6
3.3 Consultation	7
3.4 Communications.....	8
3.5 Coordination et liaison.....	9
3.6 Financement et réalisation des programmes	10
3.7 Responsabilisation	10
4. Plan de communication	11
4.1 Liste de distribution	11
4.2 Adresse Web du plan d'action de l'établissement fédéral.....	11
5. Signature de l'administratrice en chef du CRSH	12

1. Renseignements généraux

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH)	
Adresse	350, rue Albert C.P. 1610 Ottawa (Ontario) K1P 6G4
Site Web	http://www.crsh.ca
Ministre responsable	Ministre de l'Industrie
Haut fonctionnaire responsable de l'application de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i>	Stan Shapson, président par intérim du CRSH
Mandat	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir et soutenir la recherche et l'érudition dans le domaine des sciences humaines. • Conseiller le ministre de l'Industrie sur les aspects de cette recherche.
Coordonnateur national responsable de l'application de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i>	Boris Stipernitz
Titre	Analyste des politiques, Division des politiques et de la planification, Direction de la vice-présidente exécutive
Adresse	350, rue Albert C.P. 1610 Ottawa (Ontario) K1P 6G4
Courriel	Boris.stipernitz@crsh.ca
Coordonnateurs régionaux	s.o.
Période couverte par le plan d'action	2005-2008

2. Résumé des principaux résultats escomptés

2.1 Sensibilisation

- La prise de conscience, au sein du CRSH (personnel, gestion et conseil d'administration), de l'importance des questions liées au bilinguisme et aux minorités de langue officielle ainsi que des questions de politiques et de programmes connexes.
- La prise de conscience, au sein du CRSH, de l'importance des initiatives et des discussions interministérielles pouvant avoir un impact sur la recherche concernant les questions liées au bilinguisme et aux minorités de langue officielle ainsi que les politiques et les programmes connexes.

2.2 Consultation

- Les programmes, les politiques et les priorités du CRSH qui correspondent aux possibilités offertes par la recherche sur les questions liées au bilinguisme et aux minorités de langue officielle ainsi que sur les questions connexes et qui tiennent compte des défis qu'elles soulèvent.

2.3 Communications

- Des parties intéressées et une communauté de chercheurs bien informées au sujet des initiatives et des programmes du CRSH relatifs à la recherche sur le bilinguisme et les questions liées aux minorités de langue officielle ainsi que toute question connexe.
- Des parties intéressées, une communauté de chercheurs et un grand public bien informés au sujet de la recherche financée par le CRSH sur le bilinguisme et les questions liées aux minorités de langue officielle.

2.4 Coordination et liaison

- La prise de conscience, au sein du CRSH ainsi que des ministères et des organismes intéressés, de l'importance des initiatives et des programmes fédéraux relatifs à la recherche sur les questions liées au bilinguisme et aux minorités de langue officielle.

2.5 Financement et réalisation des programmes

- L'appui offert par le CRSH à la recherche sur le bilinguisme et les questions liées aux minorités de langue officielle.
- La prestation de services, par le CRSH, dans la langue choisie par sa clientèle, soit le français ou l'anglais.

2.6 Responsabilisation

- La distribution et les mises à jour annuelles de l'État annuel des réalisations et du Plan d'action pluriannuel concernant l'application de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*.

3. Plan d'action détaillé

3.1 Renseignements généraux

Mandat et gouvernance

Le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) est l'un des trois conseils subventionnaires du gouvernement du Canada qui appuient la recherche universitaire. Son mandat consiste à promouvoir et à soutenir la recherche et l'érudition dans le domaine des sciences humaines ainsi qu'à conseiller le ministre de l'Industrie sur des questions connexes¹. Le CRSH rend compte de ses activités au Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Industrie, le très honorable David L. Emerson, qui a certaines responsabilités légales envers le CRSH et doit en assurer la supervision générale.

Le CRSH est dirigé par un conseil d'administration indépendant composé de 22 membres nommés par le gouverneur en conseil afin de représenter les intérêts du milieu universitaire et des secteurs public et privé de toutes les régions du Canada. Le Conseil du CRSH est dirigé par le président du CRSH, qui, en tant que chef de la direction générale, gère les affaires quotidiennes, entretient une relation directe avec les parties intéressées ainsi que le public et est responsable de l'administration des fonds publics et de la réalisation du mandat du CRSH. Trois vice-présidents et un directeur général, chargés respectivement des programmes, des affaires du Conseil, de la mobilisation des connaissances et des services administratifs, relèvent du président.

Financement de la recherche par l'intermédiaire de concours nationaux ouverts au public, transparents et évalués par les pairs

Le CRSH remplit son mandat en finançant la recherche à la suite de concours nationaux ouverts au public et transparents. Il n'accorde son financement qu'à la suite d'un rigoureux processus d'évaluation par les pairs – méthode la plus juste et la mieux reconnue pour allouer des fonds publics à la recherche – qui permet d'évaluer le mérite scientifique des candidats. Conformément au mandat du Conseil et à ses critères de sélection stricts (c.-à-d. dossier des réalisations en recherche, compétence du candidat, qualité de la recherche proposée, etc.), les programmes du CRSH sont offerts à tous les chercheurs en sciences humaines.

Le CRSH et la recherche sur le bilinguisme et les questions liées aux minorités de langue officielle

Les programmes du CRSH ne peuvent ni être limités selon la langue ni privilégier certains groupes tels que les communautés de langue officielle en situation minoritaire. En outre, ils doivent avoir une portée nationale et donc ils ne peuvent pas se limiter à certaines régions géographiques. Enfin, le CRSH ne peut appliquer l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* qu'en finançant, par l'intermédiaire de ses programmes, des projets de recherche portant sur des sujets couverts par la Loi.

Le CRSH offre deux types de programmes de base appuyant la recherche et la formation en recherche :

- des programmes de recherche définie par les chercheurs, pour lesquels les chercheurs définissent et proposent les thèmes et les sujets de recherche;
- des programmes de recherche stratégique ciblée, pour lesquels le CRSH (et ses partenaires financiers) définissent les thèmes ou les modes de recherche et pour lesquels les chercheurs proposent les sujets de recherche.

En ce qui concerne les programmes de recherche définie par les chercheurs, comme le Programme des subventions ordinaires de recherche, le programme des Grands travaux de recherche concertée (GTRC) et

¹ Voir la *Loi sur le CRSH* (1977) : <http://lois.justice.gc.ca/fr/S-12/index.html>.

les programmes de formation en recherche, le CRSH ne connaît pas à l'avance les sujets proposés par les candidats. En ce qui concerne les programmes de recherche stratégique ciblée, le CRSH oriente la recherche vers des questions sociales, économiques et culturelles importantes pour les Canadiens. Pour ce faire, il consulte d'abord la communauté des chercheurs et établit les priorités. Le CRSH peut cibler certains thèmes en particulier, comme le bilinguisme ou les minorités de langue officielle grâce à :

- ses subventions stratégiques en accord avec ses priorités stratégiques;
- ses initiatives conjointes menées avec des partenaires des secteurs gouvernemental, public, privé et sans but lucratif.

Les priorités stratégiques du CRSH durent habituellement de trois à cinq ans. Elles comprennent actuellement la recherche liée aux langues officielles, que cible en particulier le Programme de recherche et de diffusion lié aux langues officielles² dans le but de créer de nouvelles connaissances et une expertise relative aux questions connexes.

Grâce à tous ses programmes, le CRSH appuie des projets de recherche portant sur de nombreux sujets, dont la vitalité et le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire ainsi que la reconnaissance et l'utilisation du français et de l'anglais au Canada. Le CRSH offre ainsi ses services dans les deux langues officielles et assure le traitement juste et équitable de toutes les demandes qu'il reçoit, qu'elles soient rédigées en anglais ou en français.

² Voir http://www.crsh.ca/web/apply/program_descriptions/official_languages_f.asp.

3.2 Sensibilisation

Principaux résultats escomptés	Principales activités prévues	Indicateurs de mesure des résultats
La prise de conscience, au sein du personnel du CRSH, de l'importance des questions liées au bilinguisme et aux minorités de langue officielle ainsi que des questions de politiques et de programmes connexes.	La collaboration continue entre le coordonnateur national responsable de l'application de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i> et le personnel du CRSH afin de mieux faire connaître les questions liées au bilinguisme et aux minorités de langue officielle ainsi que les questions de politiques et de programmes connexes.	Des rapports oraux et écrits, des séances d'information et des renseignements généraux communiqués au personnel, à la gestion et au conseil d'administration du CRSH concernant les questions liées au bilinguisme et aux minorités de langue officielle ainsi que les questions de politiques et de programmes connexes.
La prise de conscience, au sein de la gestion et du conseil d'administration du CRSH, de l'importance des questions liées au bilinguisme et aux minorités de langue officielle ainsi que des questions de politiques et de programmes connexes.	La prestation continue de renseignements et de conseils à la gestion et au conseil d'administration du CRSH concernant les questions liées au bilinguisme et aux minorités de langue officielle ainsi que les questions de politiques et de programmes connexes.	
La prise de conscience, au sein du CRSH, de l'importance des initiatives et des discussions interministérielles pouvant avoir un impact sur la recherche concernant les questions liées au bilinguisme et aux minorités de langue officielle ainsi que les politiques et les programmes connexes.	La participation continue aux discussions et aux travaux du réseau interministériel des coordonnateurs nationaux responsables de l'application de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i> .	Des rapports oraux et écrits, des séances d'information et des renseignements généraux communiqués au personnel et à la gestion du CRSH concernant les discussions et les travaux du réseau interministériel des coordonnateurs nationaux.

3.3 Consultation

Principaux résultats escomptés	Principales activités prévues	Indicateurs de mesure des résultats
Les programmes, les politiques et les priorités du CRSH qui correspondent aux possibilités offertes par la recherche sur les questions liées au bilinguisme et aux minorités de langue officielle ainsi que sur les questions connexes et qui tiennent compte des défis qu'elles soulèvent.	La poursuite des consultations entre le personnel du CRSH, les parties intéressées et la communauté des chercheurs en ce qui concerne : <ul style="list-style-type: none">- la recherche sur le bilinguisme et les questions liées aux minorités de langue officielle;- les questions connexes.	La communication orale et écrite entre le personnel du CRSH, les parties intéressées et la communauté des chercheurs en ce qui concerne : <ul style="list-style-type: none">- la recherche sur le bilinguisme, les questions liées aux minorités de langue officielle et les questions connexes;- les programmes, les politiques et les priorités du CRSH.

3.4 Communications

Principaux résultats escomptés	Principales activités prévues	Indicateurs de mesure des résultats
Des parties intéressées et une communauté de chercheurs bien informées au sujet des initiatives et des programmes du CRSH relatifs à la recherche sur le bilinguisme et les questions liées aux minorités de langue officielle ainsi que toute question connexe.	Le maintien de la communication avec les chercheurs, les universités et les associations – particulièrement dans les milieux de langue officielle en situation minoritaire – afin de faire la promotion des programmes du CRSH et d'appuyer la recherche relative aux questions liées au bilinguisme et aux minorités de langue officielle. Le maintien de la pratique bien établie qui consiste à transmettre des renseignements sur les programmes du CRSH et d'autres renseignements aux chercheurs, aux universités et aux instituts de recherche situés dans des régions de langue officielle en situation minoritaire tels que l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques et l'Université de Moncton ³ ainsi que des associations comme le Regroupement des universités de la francophonie hors Québec (RUFHQ).	La participation des parties intéressées et des chercheurs aux concours, aux initiatives et aux consultations du CRSH portant sur ses programmes, ses politiques et ses priorités.
Des parties intéressées, une communauté de chercheurs et un grand public bien informés au sujet de la recherche financée par le CRSH sur le bilinguisme et les questions liées aux minorités de langue officielle.	Le maintien de publications opportunes portant sur la recherche qui est financée par le CRSH et qui aborde le bilinguisme et les communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada.	La création de publications nouvelles et à jour, en formats papier et électronique, sur la recherche financée par le CRSH concernant le bilinguisme et les questions liées aux minorités de langue officielle.

³ Voir <http://www.umoncton.ca/icrml/default.htm>.

3.5 Coordination et liaison

Principaux résultats escomptés	Principales activités prévues	Indicateurs de mesure des résultats
<p>La prise de conscience, au sein du CRSH ainsi que des ministères et des organismes intéressés, de l'importance des initiatives et des programmes fédéraux relatifs à la recherche sur les questions liées au bilinguisme et aux minorités de langue officielle</p>	<p>La participation continue aux travaux du Comité de coordination interministérielle de recherche sur les langues officielles, lesquels aident à déterminer les lacunes en matière de recherche et à réviser les travaux actuels et futurs et servent de forum pour l'échange de points de vue sur la recherche concernant les questions liées au bilinguisme et aux minorités de langue officielle.</p>	<p>La participation du personnel du CRSH aux réunions du Comité de coordination interministérielle sur la recherche liée aux langues officielles.</p>
	<p>La participation continue aux discussions et aux travaux du réseau interministériel des coordonnateurs nationaux responsables de l'application de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i> dans le but d'échanger des points de vue sur la recherche concernant les questions liées au bilinguisme et aux minorités de langue officielle.</p>	<p>La participation du coordonnateur national du CRSH aux réunions du réseau interministériel des coordonnateurs nationaux responsables de l'application de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i>.</p>

3.6 Financement et réalisation des programmes

Principaux résultats escomptés	Principales activités prévues	Indicateurs de mesure des résultats
L'appui offert par le CRSH à la recherche sur le bilinguisme et les questions liées aux minorités de langue officielle.	Le maintien des programmes du CRSH qui ciblent la recherche sur le bilinguisme et les questions liées aux minorités de langue officielle ou permettent de soumettre des demandes pour la tenue de projets de recherche portant sur ces sujets.	La réception de demandes de financement pour des travaux de recherche traitant de questions liées au bilinguisme et aux minorités de langue officielle.
La prestation de services, par le CRSH, dans la langue choisie par sa clientèle, soit le français ou l'anglais.	La réception continue de demandes de financement et la prestation de services à la clientèle en français ou en anglais conformément aux dispositions de la <i>Loi sur les langues officielles</i> de manière à assurer le traitement juste et équitable des demandes ⁴ .	La soumission de demandes de financement en français ou en anglais et la prestation de services à la clientèle dans les deux langues officielles.

3.7 Responsabilisation

Principaux résultats escomptés	Principales activités prévues	Indicateurs de mesure des résultats
La distribution et les mises à jour annuelles de l'État annuel des réalisations et du Plan d'action pluriannuel concernant l'application de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i> .	La rédaction et les mises à jour annuelles de l'État des réalisations et du Plan d'action pluriannuel du CRSH concernant l'application de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i> .	La distribution et les mises à jour annuelles de l'État annuel des réalisations et du Plan d'action pluriannuel concernant l'application de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i> .

⁴ Voir http://www.crsh.ca/web/apply/policies/g_languages_f.asp.

4. Plan de communication

4.1 Liste de distribution

Tout comme l'État annuel des réalisations du CRSH de 2004-2005, le présent Plan d'action pluriannuel (2005-2008) sur l'application de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* sera distribué :

- au ministère du Patrimoine canadien;
- au Commissariat aux langues officielles;
- aux membres du Comité des sous-ministres responsable des langues officielles⁵;
- aux membres du Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes⁶;
- aux membres du Comité permanent des langues officielles du Sénat⁷.

4.2 Adresse Web du plan d'action de l'établissement fédéral

Le rapport annuel et le plan d'action seront affichés dans le site Web du CRSH à l'adresse http://www.crsh.ca/web/about/publications/publications_f.asp.

⁵ Le Comité des sous-ministres responsable des langues officielles est présidé par le sous-ministre de la Justice et composé de 12 autres membres, dont le secrétaire délégué du Conseil du Trésor et le sous-ministre du Patrimoine canadien. Voir http://www.hrma-agrh.gc.ca/ollo/common/gov-gouv_f.asp.

⁶ Pour obtenir la liste complète des membres du Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, voir http://www.parl.gc.ca/committee/CommitteeList.aspx?Lang=2&PARLSES=381&JNT=0&SELID=e18_&COM=8987.

⁷ Pour obtenir la liste complète des membres du Comité permanent des langues officielles du Sénat, voir http://www.parl.gc.ca/common/Committee_SenMembers.asp?Language=F&Parl=38&Ses=1&comm_id=595.

5. Signature de l'administratrice en chef du CRSH

Janet Halliwell,
Vice présidente et administratrice en chef

Date